

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Soleil Doucet

<https://www.cadre21.org/membres/4a0338d78063d2b0876d11e2>

Date d'obtention : 2020-11-23 21:04:37

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il est important de bien évaluer la situation afin de bien comprendre dans quel contexte les sextos ont eu lieu. Ensuite, d'évaluer quel genre de sexto et l'intention derrière. Finalement, valider le nombre de personne témoin, si c'est répandu sur internet et qui les a distribués.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

S'il n'y a pas de répercussion au niveau scolaire nous devons référer au service de police.

Poursuivre l'intervention, effectuer la grille d'évaluation avec le jeune même s'il ne s'agit pas de pornographie juvénile.

Lorsqu'un jeune refuse de collaborer, nous devons communiquer avec le service de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La nature du sexto, il est plus délicat de questionner s'il y a eu un acte sexuel et de demander ce qu'on retrouve sur le sexto. D'autant plus si l'intervention est effectuée auprès du jeune qui s'est pris en photo par exemple.